

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

KORASIT NG 10 BRAUN

Type(s) de produit

TP08: Produits de protection du bois

Numéro d'autorisation: FR-2021-0001 1-3

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: FR-0014626-0014

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

| | |
|---------------------------------|--|
| Nom commercial/noms commerciaux | KORASIT NG 10 BRAUN CUT & TREAT BRAUN |
|---------------------------------|--|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|---------|---|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Kurt Obermeier GmbH |
| | Adresse | Berghäuser Straße 70 57319 Bad Berleburg Allemagne |
| Numéro de l'autorisation | | FR-2021-0001 1-3 |
| Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides | | FR-0014626-0014 |
| Date de l'autorisation | | 18/01/2021 |
| Date d'expiration de l'autorisation | | 02/10/2025 |

1.3. Fabricant(s) du produit

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | Kurt Obermeier GmbH |
| Adresse du fabricant | Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Kurt Obermeier GmbH Berghäuser Straße 70 D-57319 Bad Berleburg Allemagne |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|--------------------------------------|--|
| Substance active | (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) |
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products |
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products site 1 Bayer Vapi Private Ltd. Plot 306/3, II Phase GIDC Vapi 396 195 Gujarat Inde |

| | |
|--------------------------------------|---|
| Substance active | 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) |
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products |
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products site 1 Syngenta Crop Protection AG CH-4002 Basel, Switzerland Plant location CH-1870 Monthey Suisse |

| | |
|------------------|--------------|
| Substance active | Tébuconazole |
|------------------|--------------|

| | |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products |
| Adresse du fabricant | Kennedyplatz 1 D-50569 Köln Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | LANXESS Deutschland GmbH Material Protection Products site 1 Bayer CropScience Corp. P.O. Box 4913 Hawthorn Road 64120-001 Kansas City MO États-Unis d'Amérique |

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|---|--|----------------------|-------------|-----------|------------|
| (1RS,3RS;1RS,3SR)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de 3-phénoxybenzyle (perméthrine) | | substance active | 52645-53-1 | 258-067-9 | 0,269 |
| 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole) | | substance active | 60207-90-1 | 262-104-4 | 0,15 |
| Tébuconazole | 1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylmethyl)pentan-3-ol | substance active | 107534-96-3 | 403-640-2 | 0,156 |
| Amines, coco alkyldiméthyl, N-oxides | - | Substance non active | 61788-90-7 | 263-016-9 | 0,75 |
| Acide Acétique | Acetic acid | Substance non active | 64-19-7 | 200-580-7 | 0,0264 |
| Acide Phosphorique | Phosphoric acid | Substance non active | 7664-38-2 | 231-633-2 | 0,053 |
| CI Basic yellow 28 | 2-[[4-(4-methoxyphényl)méthyl]hydrazono]méthyl]-1,3,3-triméthyl-3H-indolium méthyl sulphate | Substance non active | 54060-92-3 | 258-946-7 | 0,0239 |
| C.I. Basic Red 18:1 | [2-[[4-(2-chloro-4-nitrophényl)azo]phényl]éthylamino]éthyl (2-hydroxypropyl)diméthylammonium acetate | Substance non active | 82205-20-7 | 279-919-6 | 0,01921 |
| Caprolactam | Caprolactam epsilon | Substance non active | 105-60-2 | 203-313-2 | 0,00299 |
| butyldiglycol | 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol | Substance non active | 112-34-5 | 203-961-6 | 0,3 |
| Dipropylene glycol monométhyl ether | (2-méthoxyméthyle)éthoxypropanol | Substance non active | 34590-94-8 | 252-104-2 | 0,15 |

2.2. Type(s) de formulation

XX Divers: Concentré Soluble (SL)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

| | |
|----------------------|--|
| Mentions de danger | H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208: Contains de la perméthrine, du propiconazole. May produce an allergic reaction. |
| Conseils de prudence | P273: Éviter le rejet dans l'environnement. P391: Recueillir le produit répandu. P501: Éliminer le {0:....contenu récipient} dans {1:....}. |

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Traitement superficiel par trempage manuel

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique Stade de développement: aucune donnée Nom scientifique: Hylotrupes bajulus L. Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages : Capricorne des maisons Stade de développement: larves Nom scientifique: autre: Reticulitermes spp Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée |
| Domaine(s) d'utilisation | utilisation en intérieur Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux) |
| Méthode(s) d'application | Méthode d'application: autre: Trempage manuel Description détaillée: Trempage manuel |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | Taux d'application: Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m ² CU2: 37 mL/m ² CU3: 58 mL/m ² (avec couche de finition) 15 mL/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m ² CU2: 50 mL/ m ² CU3: 75 mL/ m ² (avec couche de finition) 150 mL/... Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Produits prêt à l'emploi Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m ² CU2: 37 mL/m ² CU3: 58 mL/m ² (avec couche de finition) 15 mL/m ² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m ² CU2: 50 mL/ m ² CU3: 75 mL/ m ² (avec couche de finition) 150 mL/m ² (sans couche de finition) Les doses sont appliquées en une seule application |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | industriels ; professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | Bouteille: PEHD (opaque) 0,5, 1L Bidon: PEHD (opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC: PEHD (opaque) 600, 1000L |

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les phases de dilution des produits concentrés et de transfert vers la cuve de trempage peuvent se faire de façon manuelle ou automatisée.
- Pendant le trempage manuel, l'opérateur soulève et place l'article de bois dans le réservoir de trempage. L'opérateur pousse ensuite, à l'aide d'un poteau, l'article sous l'agent de préservation du bois dans le réservoir de trempage et/ou utilise un balai pour brosser l'agent de préservation du bois sur l'article de bois (l'article est toujours dans le réservoir de trempage car l'agent de préservation est brossé sur le bois). L'opérateur soulève ensuite manuellement l'article de bois du réservoir de trempage et l'empile pour le sécher.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.1.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

- L'application industrielle ne doit être réalisée que dans des zones confinées imperméables, permettant la récupération de tous les rejets.
- Le stockage du bois fraîchement traité en milieu industriel n'est autorisé qu'en zone couverte, sur une surface imperméable et résistante aux solvants, connectée à des bacs de rétention, ou tout autre moyen permettant la collecte des lixiviats, afin d'empêcher le lessivage du produit par les intempéries vers le sol, les égouts, les plans d'eau ou cours d'eau. Jusqu'à son utilisation, stocker le bois à l'abri des intempéries.
- Eviter tout rejet vers l'environnement lors de la phase d'application du produit ainsi que lors des phases de stockage et de transport du bois après traitement.
- Tous les rejets issus de l'application du produit et du stockage du bois traité doivent être considérés comme des déchets dangereux et être traités en tant que tel.
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Porter une combinaison de protection (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une protection oculaire et faciale et des chaussures résistants aux produits chimiques (EN 13832) pendant le mélange et le chargement des produits concentrés.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de protection de catégorie III type 6 (EN 13034) durant le trempage manuel.

4.1.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.1.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Traitement superficiel par brossage / rouleau

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP08: Produits de protection du bois |
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | Traitement préventif du bois de classes d'usage 1, 2 et 3 |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: autre: Pas de donnée Nom commun: autre: Champignons destructeurs du bois / pourriture cubique |

| | |
|--|---|
| | <p>Stade de développement: aucune donnée</p> <p>Nom scientifique: <i>Hylotrupes bajulus</i> L. Nom commun: autre: Insectes à larves xylophages : Capricorne des maisons Stade de développement: larves</p> <p>Nom scientifique: autre: <i>Reticulitermes</i> spp Nom commun: termites Stade de développement: aucune donnée</p> |
| Domaine(s) d'utilisation | <p>utilisation en intérieur</p> <p>Intérieur Traitement préventif du bois en service en classes d'usage 1, 2 (résineux et feuillus) et 3 (résineux)</p> |
| Méthode(s) d'application | <p>Méthode d'application: autre: Brossage / rouleau</p> <p>Description détaillée: Brossage / rouleau</p> |
| Fréquence d'application et dose(s) à appliquer | <p>Taux d'application: Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m² CU2: 37 mL/m² CU3: 58 mL/m² (avec couche de finition) 15 mL/m² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m² CU2: 50 mL/ m² CU3: 75 mL/ m² (avec couche de finition) 150 mL/...</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Produits prêt à l'emploi Sans protection contre les termites: CU1: 25 mL/m² CU2: 37 mL/m² CU3: 58 mL/m² (avec couche de finition) 15 mL/m² (sans couche de finition) Protection contre les termites: CU1: 50 mL/m² CU2: 50 mL/ m² CU3: 75 mL/ m² (avec couche de finition) 150 mL/m² (sans couche de finition) Les doses de 25-75 mL/m² sont appliquées en une seule application La dose de 150 mL/m² est appliquée en 1-2 applications</p> |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | professionnels |
| Dimensions et matériaux d'emballage | <p>Bouteille: PEHD (opaque) 0,5, 1L Bidon: PEHD (opaque) 0,5, 1, 5, 10, 15, 20L IBC: PEHD (opaque) 600, 1000L</p> |

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

4.2.3. Mesures de gestion des risques spécifiques

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.4. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.5. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

4.2.6. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Se référer aux conditions générales d'utilisation du méta RCP 3

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Ne pas traiter le bois à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Lors de l'application in situ, le sol doit être protégé par un revêtement imperméable de manière à limiter les émissions vers le compartiment terrestre.
- Ne pas utiliser sur du bois qui peut entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou de la nourriture pour animaux.
- Éviter le contact prolongé des animaux de compagnie, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- Les pyréthrianoïdes et les pyréthrinés peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de stockage : 24 mois
- Conserver uniquement dans le récipient d'origine
- Protéger du rayonnement solaire
- Protéger du gel
- Stocker à une température ne dépassant pas 30 °C

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

EUH 208 : Contient de la perméthrine, du propiconazole. Peut conduire à une réaction allergique.